



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 22 MARS 2008

Le Conseil Municipal de la Commune de La Gaude, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre TANGUY, Maire en exercice, le Samedi 22 Mars 2008 à 9 heures.

**29 PRESENTS** : Mesdames et Messieurs MEINI, FINZI, BETTATI, BRUN, LAMY, FAGGION, SALSEDO, DURAND, AUDOLI, SCIARRI, RIBER, AUDDINO, CARRE, BENALI-KAHOUL, TRANI, SIEGEL, ROGGERI, TOSELLO, DEMALINE, LANGLOIS, RENAUDO, FERREIRA PARDAL, TANGUY, GOURDIN, ALFONSI, BLONDIN, TIQUET, PIGNAL, IAICH.

**0 REPRESENTES** :

**0 ABSENTS**:

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Monsieur le Maire propose Monsieur ROGGERI en tant que secrétaire de séance.

Monsieur ROGGERI est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

### **1. Affaires Générales**

- 1) Election du Maire
- 2) Détermination du nombre d'adjoints
- 3) Election des adjoints.

## ELECTIONS DU MAIRE

Monsieur Pierre TANGUY, doyen d'âge expose :

Il est rappelé que la séance, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier ses articles L2122-8, L2121-15 est présidée par le doyen d'âge.

L'élection a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le candidat le plus âgé est alors élu.

Monsieur MEINI est seul candidat.

Un premier tour de scrutin fait apparaître plus de bulletins dans l'urne (30) que de votants (29).

Il est procédé à un nouveau vote :

Le dépouillement donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletins dans l'urne : 29
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 07
- Nombre de suffrages exprimés : 22
- Majorité absolue : 12

Monsieur Michel MEÏNI obtient la majorité absolue avec 22 voix et est élu Maire.

Monsieur Pierre TANGUY lui cède immédiatement la présidence de la séance.

## DESIGNATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Monsieur le Maire expose :

Je vous rappelle qu'il appartient au conseil municipal de déterminer préalablement à toute élection, le nombre de postes d'adjoints.

Ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif du conseil municipal.

Eu égard à la nécessité d'organiser le travail de la municipalité et l'assemblée se composant de 29 membres, je vous propose de fixer à 8 le nombre d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à **l'UNANIMITE**, la création de huit postes d'adjoints.

## DESIGNATION DES ADJOINTS

Monsieur le Maire expose :

L'élection des adjoints dans les communes de plus de 3 500 habitants s'effectue dorénavant au scrutin de liste à la majorité absolue sans panachage ni vote préférentiel avec obligation de parité pour ces listes

Monsieur le Maire rappelle que cette obligation de parité n'est pas une obligation de stricte alternance.

Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Aussi, Monsieur le Maire propose de procéder à la désignation des adjoints.

Une liste se porte candidate :

- 1 Bruno BETTATI**
- 2 Bruno LAMY**
- 3 Annie FINZI**
- 4 Claude BRUN**
- 5 Audrey FAGGION**
- 6 Richard SALSEDO**
- 7 Laurence SCIARRI**
- 8 Franck RIBER**

Le vote s'effectue à bulletins secrets.

Après le dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins dans l'urne : 29
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 07
- Nombre de suffrages exprimés : 22
- Majorité absolue : 12

La liste « BETTATI » ayant obtenu la majorité absolue des suffrages avec 22 voix est déclarée élue.

Les adjoints au Maire, dans l'ordre du tableau sont :

- 1 Bruno BETTATI**
- 2 Bruno LAMY**
- 3 Annie FINZI**
- 4 Claude BRUN**
- 5 Audrey FAGGION**
- 6 Richard SALSEDO**
- 7 Laurence SCIARRI**
- 8 Franck RIBER**

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions et ont été immédiatement installés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h00.

Fait à La Gaude, le jeudi 27 Mars 2008.

**Le Maire**

**Michel MEÏNI**